

LA SECTION SPORTIVE JUDO

Résultats aux championnats de FRANCE scolaire :

- 2016/2017 : Enzo Copin 1^{er}
- 2016/2017 : Léonie Denayrol 1^{ère}
- 2017/2018 : Myléna Chaux 3^{ème}
- 2017/2018 : Zoé Jay 5^{ème}
- 2017/2018 : Jalil Cuoq 3^{ème}
- Depuis 2019 pas de compétition en raison de la crise sanitaire.

柔道

CODE MORAL DU JUDOKA

LA POLITESSE
LE COURAGE
LA SINCÉRITÉ
LE CONTRÔLE DE SOI
L'HONNEUR
LA MODESTIE
L'AMITIÉ
LE RESPECT



Vivre sa passion sans préjudice pour sa scolarité

Vivre sa passion pour réussir sa scolarité

Vivre sa passion en respectant son rythme de vie d'adolescent
et de vie de famille

Vivre sa passion en équipe en grandissant avec les autres



COLLÈGE

FRANC ROSIER - CLERMONT-FD

SECTION SPORTIVE JUDO

Concours de recrutement JUDO

(pour les judokas entrant en classe de 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème})

Mai 2023

Ensemble scolaire La Salle Clermont-Ferrand

Collège - Site Franc Rosier
118, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand
04 73 98 67 20 / admfrancrosier@lasalle63.fr
www.lasalle63.fr

Responsable technique de la section :

Franck WALDBILLIG
06 99 30 15 04
fwaldbillig@lasalle63.f



• LA SECTION SPORTIVE JUDO : UN DISPOSITIF OFFICIEL

La section sportive du collège est organisée en partenariat avec le club JAP 63.

Elle est reconnue, labellisée par le Rectorat ainsi que la Ligue d'Auvergne de Judo.

L'objectif est de favoriser la réussite scolaire et sportive de votre enfant, en lui permettant de réaliser un double projet : concilier sa passion pour le judo et ses études, tout en restant un adolescent équilibré.

Concrètement, la section permet aux judokas de faire 2 séances de qualité dans le temps scolaire tout en continuant à s'entraîner dans leur club d'origine.

Le concept clef est « s'entraîner plus, s'entraîner mieux » sans surcharge (travail, horaire) pour le rythme de vie de votre enfant.

• LE SUIVI SCOLAIRE

La réussite scolaire et l'épanouissement de chaque élève sont prioritaires sur les performances sportives :

Suivi scolaire assuré par le professeur principal et le responsable de niveau.

- Rendez-vous individuel à l'initiative du professeur principal dès septembre ; puis rendez-vous facilités par le biais du carnet de correspondance.
- Présentation de l'équipe pédagogique en début d'année ; réunions parents/professeurs.
- Dispositif d'aide aux devoirs assuré par des enseignants du collège et totalement gratuit.
- 6 relevés de notes et 3 bulletins trimestriels transmis aux parents.
- Appréciations des éducateurs sportifs sur les bulletins trimestriels.
- Consultation des notes et du cahier de texte sur internet.
- Prise en compte de l'investissement dans le travail scolaire et de la fatigue sur l'organisation individualisée des entraînements.
- Réunion bilan en janvier : parents, enfants, direction du collège, les Présidents des clubs et les enseignants de judo.

Liens FORTS entre le club et l'établissement

- L'enseignant de judo, M. Waldbillig est professeur d'EPS au collège et il est également le responsable de la section judo.
- L'infirmerie scolaire est en lien avec M. Waldbillig le responsable de la section.

• L'INSCRIPTION EN SECTION SPORTIVE

1) Remplir un fichier de préinscription sur le site de l'établissement : www.lasalle63.fr

A la suite de cette préinscription, le collège vous appellera pour prendre rendez-vous avec la directrice du collège, Mme BIJU ou avec l'un de ses adjoints : Mme MAZEYRAT pour les classes de 6^{ème} ; M. ANSEL pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}. Venez avec votre enfant, son carnet de liaison et ses bulletins. Cet entretien permettra aux responsables du collège de juger du degré de motivation de votre enfant et de vérifier les qualités requises pour intégrer l'établissement et la section (respect des autres et des règles scolaires, sens de l'effort, organisation...).

2) Réussir les tests de sélection : prendre contact avec Franck Waldbillig pour inscrire votre enfant aux épreuves de sélection qui se dérouleront en mai 2023.

3) Les responsables du collège et de la section sportive judo se réuniront après les épreuves pour établir la liste définitive des élèves retenus. Les familles seront averties par courrier.

4) Les parents des élèves retenus valident l'inscription définitive.

QUESTION BUDGET : le coût d'une scolarité pour un élève de section est le même que pour les autres.

Cf. convention financière en vigueur pour les tarifs liés à la scolarité, à la restauration (et à l'hébergement si l'élève est interne/possible dès la 3^{ème}). Prévoir une participation financière pour l'équipement complet de la section (prêt provisoire de kimono possible).

Coût de la licence UNSS : 20,00€

• L'ORGANISATION

Au collège...

- Les collégiens de section sportive suivent tous les cours de la semaine sans exception.
- La quasi totalité des options leur sont ouvertes : section anglais+ ; section bilangue (anglais-allemand) ; toutes les langues (chinois, espagnol et italien).

Entre la fin des cours et l'entraînement...

- Le mardi et le jeudi, les cours s'arrêtent à 15h10. Les élèves partent pour le dojo (celui du Gabriel Montpied ou celui de l'Ensemble scolaire situé sur le site de Monanges).

Les entraînements...

- Entraînement de 15h45 jusqu'à 17h30.

Après les entraînements... :

- *soit les enfants partent seuls du dojo,
- *soit les enfants regagnent le collège par le tram.

Les installations :

- *dojo permanent - salle de musculation- gymnase

• LE CONTENU TECHNIQUE DES SEANCES

- Un développement et un perfectionnement du répertoire technique de tous les élèves.
- Un travail individualisé sur son système d'attaque.
- Une préparation physique et technico-tactique adaptée à l'âge de l'enfant.
- Un apprentissage des règles et du règlement sportif (formation de jeunes arbitres-UNSS).
- Un apprentissage des différentes méthodes d'entraînement (uchi komi, nague komi, yaku...).
- Des échanges possibles avec d'autres structures.

• LICENCES ET SUIVI MEDICAL

L'élève de la section judo reste obligatoirement licencié dans son club d'origine. La section est rattachée au collège, elle n'est pas en concurrence avec les clubs, il s'agit d'un travail de partenariat.

L'élève a cependant l'obligation de prendre une licence UNSS à l'association sportive du collège, et sera sollicité afin de participer aux différentes compétitions scolaires.

Chaque judoka effectue 2 visites médicales auprès d'un médecin du sport afin de contrôler sa croissance et son équilibre physique.